

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI APRES-MIDI CROC'LOISIRS

Cet accueil s'adresse aux enfants de la commune d'Epagny Metz-Tessy.

Age des enfants : Age minimum : 4 ans révolus
Age maximum : enfants scolarisés en CM2

Lieu : Locaux périscolaire du Groupe scolaire de la Tuilerie

A 11h30 les enfants du groupe scolaire de la Grenette inscrits à Croc'Loisirs seront véhiculés vers le groupe scolaire de La Tuilerie. Les enfants du groupe scolaire de la Tuilerie seront orientés vers les locaux périscolaires.

Horaires de l'accueil : 11h30 – 18h00. Un accueil échelonné est mis en place le soir de 16h30 à 18h00.

2^{ème} trimestre 2019 du mercredi 09 janvier au mercredi 10 avril 2019 (soit 12 mercredis)
(sous réserve d'éventuels mercredis travaillés à la journée complète)

Vous pouvez inscrire votre enfant au trimestre (votre place est garantie) ou de façon occasionnelle (en fonction des places disponibles).

Tarifs instaurés selon le quotient familial (Q.F.) CAF de la famille, de la façon suivante :

Quotient Familial	Tarifs par mercredi (repas et goûter compris)
Q.F. < ou égal à 800 €	12,00 €
Q.F. entre 801 € et 1 000 €	12,50 €
Q.F. entre 1 001 € et 1 200 €	13,00 €
Q.F. entre 1 201 € et 1 500 €	14,00 €
Q.F. entre 1 501 € et 2 000 €	15,00 €
Q.F. entre 2 001 € et 2 500 €	17,00 €
Q.F. entre 2 501 € et 3 000 €	19,00 €
Q.F. > à 3 000 €	21,00 €

La CAF de la Haute-Savoie est partenaire financier de nos activités.



PERIODE D'INSCRIPTION : du lundi 03 au vendredi 14 décembre 2019

Les dossiers d'inscriptions pourront être téléchargés sur le site internet de la commune (www.epagnymetztessey.fr) ou retirés aux accueils des mairies des sites d'Epagny et Metz-Tessy à partir du lundi 03 décembre 2018. Ils seront également disponibles dans les dossiers d'inscriptions périscolaires.

Ils devront être ensuite déposés aux horaires d'ouverture pendant la période de préinscription.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée

Vous serez informés du suivi de votre dossier avant le 21 décembre 2018. Les dossiers validés seront accompagnés d'une facture. Cette facture vaut confirmation de l'inscription. Une fois la facture éditée il ne sera plus possible de modifier les inscriptions. La facture devra être réglée en totalité, un paiement échelonné peut-être aménagé sur demande.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au service Enfance Jeunesse.



Service Enfance Jeunesse

Cadre réservé à la collectivité

Date de dépôt : | | | | | | | | | |

Heure de dépôt : | | | h | | |

FICHE DE PRE-INSCRIPTION **DU MERCREDI APRES-MIDI**

Dossier d'inscription à déposer à l'accueil des mairies avant le
vendredi 14 décembre 2018

(UNE FICHE PAR ENFANT)

Je soussigné(e)

Domicilié(e) :

.....

Tél. : | | | | | | | | | |

Responsable légal de

Né(e) le | | | | | | | | | |

Je souhaite inscrire mon enfant :

Au trimestre : du 09 janvier au 10 avril 2019 soit 12 mercredis,

Occasionnellement (en fonction des places disponibles),

Le dossier d'inscription comprend :

Une fiche d'inscription	
Une fiche de renseignements à laquelle il faut joindre les documents ci-contre : (À compléter obligatoirement si vous n'êtes pas encore venus aux activités proposées par les service Enfance Jeunesse depuis la rentrée scolaire 2018.)	<ul style="list-style-type: none">- Une copie d'un justificatif de domicile.- Une copie des vaccinations obligatoires.- N° allocataire CAF + joindre votre dernière notification CAF précisant le montant de votre Q.F.

Seuls les dossiers complets déposés lors de la période d'inscriptions ci-dessus seront pris en compte.

Epagny Metz-Tessy, le | | | | | | | | | |

Signature :

